

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-23- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-23

1/4

2026-03-23- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026

Monsieur le Maire rappelle l'un des principes des finances publiques qui repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- L'inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- La prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Il indique que les Autorisations de Programmes (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

Monsieur le Maire ajoute que la procédure des AP/CP constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Il explique que chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt, FCTVA.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Il précise que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple.



Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2022-04-38 du 13 avril 2022, la Commune de Lorette a mis en place cette procédure notamment pour le programme d'investissement suivant : Médiathèque et restaurant scolaire et par délibération n°2024-04-50 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 pour le Théâtre du Canal.

N° et intitulé de l'AP (TTC)	AP votée y compris ajustement	CP antérieurs (réalisation N-1)	CP ouverts (RAR de l'exercice N-1)	CP ouverts au titre de l'année N	Restes à financer de l'exercice N+1
Médiathèque et restaurant scolaire	2 518 270 €	2 441 326 <u>Recettes :</u> SEM : 298 424, 14 DETR : 54 274 Région : 83 488, 33 FCTVA : 192 032, 61 DRAC : 364 074	26 943, 39 <u>*Recettes :</u> CAF : 127 036 SEM : 298 424,14 DETR : 126 638 Départ : 80 000 Région : 316 511, 67	50 000 <u>*Recettes :</u> FCTVA : 208 442, 51	0, 00 <u>*Recettes :</u> FCTVA : 12 621, 79
Théâtre du Canal	6 330 000 €	991 547 <u>*Recettes :</u> SEM : 1 077 946, 95 FCTVA : 103 384, 57	107 014, 16	2 303 932 <u>*Recettes :</u> SEM : 270 971, 16 Départ : 173 300 FCTVA : 59 268, 80	2 927 506, 84 <u>*Recettes :</u> SEM : 806 975, 79 FCTVA : 875 719, 8

* recettes certaines (délivrance d'un arrêté ou signature d'une convention d'attribution)

Monsieur le Maire vous propose de :

- CONFIRMER le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) ;
- APPROUVER la révision pour l'exercice 2026 des autorisations de programme « Médiathèque et restaurant scolaire » et « Théâtre du Canal » telles que détaillées ci-dessus ;
- L'AUTORISER lui, ou son représentant, à engager les dépenses des deux opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- PRÉCISER que les crédits de paiement de 2026 et les seules recettes certaines (avec signature d'une convention ou délivrance d'un arrêté attributif) seront inscrits au budget 2026 sur les deux opérations concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

14 votes « CONTRE » : M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, M. DECOT Dominique, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME ORIOLEVELYNE, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle**

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-24- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2025

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-24

2026-03-24- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire vous précise que les comptes du budget général de la commune de l'exercice 2025, présentent au 1^{er} janvier 2026 :

☞ Un excédent de fonctionnement de :	824 637, 56 €
☞ Un besoin d'investissement de :	478 857, 38 €

L'excédent d'investissement est de 286 252, 60 € (solde d'exécution corrigé des restes à réaliser).

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

☞ En recettes au compte R002, la somme de :	424 637, 56 €
☞ En recettes au 1068, la somme de :	400 000, 00 €
☞ En dépenses au compte D001, la somme de :	478 857, 38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME PITZALIS Maud.

10 Abstentions : M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, MME ORIOL Evelynne, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-25- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-25

2026-03-25- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2026, du budget général de la Commune, qui s'équilibre :

⇒ En section de fonctionnement à la somme de : **6 148 496, 28 €**

⇒ En section d'investissement à la somme de : **4 259 105, 06 €**

Monsieur le Maire vous rappelle que le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation.

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre et de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% en section de fonctionnement et 7,5% en section d'investissement, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

14 votes « CONTRE » : M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, M. DECOT Dominique, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph.

1 Abstention : M. RICCI Patrick

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle**

NOTE SYNTHÉTIQUE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET GÉNÉRAL 2026

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011)

Lors du débat des orientations budgétaires, elles ont été fixées au montant réalisé en 2025, réajusté aux charges réellement rattachées à l'exercice, auquel un taux de +0.8% de revalorisation a été appliqué. Le budget primitif reprend ce principe.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services de la collectivité. Le chapitre 011 regroupe principalement les achats de fournitures et consommables (fournitures administratives, produits d'entretien, petit matériel, fournitures scolaires, carburant, fluides, énergie..), l'entretien et maintenance (réparations des bâtiments communaux, maintenance informatique, entretien des véhicules, des bâtiments et des espaces verts, maintenance des équipements techniques...), des prestations de services extérieures (nettoyage des locaux, contrats de maintenance, d'honoraires d'avocats, experts, études, et de locations mobilières ou immobilières, des déplacements et frais divers (missions et déplacements, réception, frais postaux et télécommunications, assurances) et d'autres dépenses courantes (documentation, frais de formations, taxes diverses liées au fonctionnement).

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Lors du débat des orientations budgétaires, elles ont été fixées au montant réalisé en 2025, auquel un taux de +0.8% de revalorisation a été appliqué.

Les charges de personnel sont constituées des :

- Rémunérations aux agents (de l'article 64111 au 64131) ;
- Cotisations aux organismes – caisse de retraite, URSSAF, ASSEDIC, FNAL... (de l'article 6451 à 6454 et 6331 à 6336)
- Prestations payées par la Commune : assurance du personnel, agent de prévention, médecine du travail, pharmacie, ticket restaurants, FIPHP (de l'article 6455 à 6488).
- Recours à l'intérim – CONVERGENCE (article 6218)

Les dépenses liées au mandat des élus (groupe articles 653)

En 2026, il est prévu de les maintenir globalement au même niveau qu'en 2025.

Ces dépenses intègrent à la fois les indemnités d'élus (article 65311), les frais de missions (article 65312), les cotisations (articles 65313 et 65314) et les frais obligatoires de formation (article 65315).

Les subventions ou participation à divers organismes ou associations

La Commune est tenue dans le cadre de ses engagements à verser plusieurs subventions ou participations notamment :

- *Au Service Départemental d'Incendie et de Secours* (article 6553). Cette participation est votée annuellement par le SDIS. Le montant en 2026 sera supérieur à celui réglé en 2025.
- *Au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay* (article 65561). Montant maintenu
- *Au Centre Communal d'Action Sociale* (article 65736211). Cette subvention a déjà été votée par le CCAS. Le montant est maintenu.
- *À certaines communes* (article 657341). La Ville doit notamment participer aux frais de scolarisation d'enfants dans d'autres communes, et verser sa part, aux charges de fonctionnement de la Halle Emile Soulier à la Grand-Croix.

La Ville s'engage également chaque année à apporter un soutien financier conséquent (environ 160 000 € - attributions encore non effectuées) aux associations communales ou d'intérêt communal, œuvrant dans le domaine du sport, du social ou de la culture (article 65748).

Une subvention d'équilibre de 14 735, 15 € est prévue pour financer le déficit du budget des établissements loretois (article 657351).

Les charges anciennement dites exceptionnelles (au chapitre 67) sont désormais mandatées au chapitre 65. Elles sont comparables par rapport à celles votées pour 2025, et sont notamment constituées :

- De « bourses et aides » (articles 65131 et 65134) à savoir remboursement de prestations sociales aux agents communaux, remboursement de prestations aux usagers, remboursement différence piscine à Génilac...
- De « autres secours » (article 65138) notamment participation aux écoles de musique pour les enfants loretois.
- Une provision identique à 2025 est prévue pour l'extinction de créances admises en non-valeur.

Au chapitre 66, apparaissent les **charges d'intérêts** des emprunts en cours. Le détail est fixé dans les annexes financières de la maquette jointe.

Une provision supplémentaire de 512.15 € est prévue au chapitre 68, pour risque d'impayés de loyers ou autres produits.

Virement de la section de fonctionnement (023) pour 719 387, 45 € - s'équilibre en recette d'investissement (021). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (042) pour 256 713, 24 € - s'équilibre en recette d'investissement (040).



Les recettes de fonctionnement

Les produits de gestion courante

Produits des services :

Le calcul de leur montant estimatif a été défini lors du Débat des Orientations Budgétaires.

Article	Descriptif	Montant
Article 70311	Vente de concession au cimetière communal	12 305, 00 €
Article 70323	Redevance d'occupation du domaine public	4 110, 00 €
Article 7062	Billetterie de la saison culturelle	57 359, 00 €
	Droit d'entrée Médiathèque	1 720, 00 €
Article 70632	Billetterie Baignade Naturelle	91 300, 00 €
	ALSH/Périscolaire	81 365, 50 €
Article 706888	Cantine scolaire*	112 537, 00 €
Article 7083	Panneaux publicitaires*	1 444, 00 €
Article 708422	Charges de personnel au Budget annexe	9 072, 00 €

*Un léger réajustement par rapport au DOB tenant compte de rattachement de charge a été opéré (ce sont les montants réellement perçus pour 2025 qui ont été pris en compte)

Les produits des immeubles et autres produits de gestion (article 752)

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location par la Ville à savoir :

- 4 box sis rue Jean Moulin (derrière les locaux de la Poste) ;
- 2 appartements, rue Fleury Thévenet (ex. logement des instituteurs) ;
- 1 local au Département de la Loire, sis 51 rue Jean Jaurès (1^{er} étage) ;
- 1 local associatif Club du Chien (complexe sportif) ;
- Les jardins familiaux des Blondières ;
- 1 local au SIAMVG, Place du III^{ème} Millénaire ;
- 1 local à la Poste, sis 87 rue Jean Jaurès ;

Il convient également d'y ajouter les locations de divers matériels (sonorisation, panneau de loto...), et le reversement des charges locatives des agents logés pour nécessité absolue de service.

Le prévisionnel 2026 s'est basé sur le réalisé en 2025.

Les produits des impôts, des taxes et des dotations : *Le calcul de leur montant estimatif a été défini lors du Débat des Orientations Budgétaires. La Commune n'a toujours pas reçu l'état 1259 permettant de fixer des produits estimatifs définis plus finement par l'administration fiscale.*



Article	Descriptif	Montant
Article 73111	Taxes foncières et d'habitation versées par contribuables	2 338 680 €
Article 73118	Autres contributions directes	1 958 €
Article 73211	Attribution de compensation reversée par SEM	1 349 262 €
Article 73212	Dotation de solidarité communautaire versée par SEM	150 161 €
Article 73221	FNGIR versé par l'Etat	8 344 €
Article 732221	FPIC versé par SEM	90 539 €
Article 73141	Accise sur l'électricité versée par les usagers	85 362 €
Article 73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation Département	36 729 €
Article 74111	Dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat	441 211 €
Article 741121	Dotation de solidarité rurale versée par l'Etat	87 987 €
Article 741127	Dotation nationale de péréquation	327 €
Article 742	Dotation aux élus locaux	163 €
Article 744	FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement	37 737 €
Article 74718	Autres participations de l'Etat (not. Cantine à 1 €)	30 377 €
Article 74741	Versement communes – notamment dérogation scolaire	2 425 €
Article 74751	Reversement SEM – notamment restitution voirie	17 555 €
Article 747888	Autres organismes notamment CAF et MSA	308 321 €
Article 74833	Compensation Exonération Taxe foncière et d'habitation	254 670 €

Autres produits exceptionnels

A l'article 75888, s'aggrave notamment la part prélevée aux agents pour les tickets restaurant. Il conviendra désormais avec la nouvelle nomenclature M57 d'y introduire des remboursements de sinistre, de frais de mise en fourrière, d'avoir de prestations non réalisées, refacturation d'honoraires ou d'indemnisation de préjudices par des tiers fautifs, ainsi que le remboursement des cotisations RAPF des personnels embauchés pour les études surveillées.

Au chapitre 013, la Ville perçoit directement les Indemnités Journalières de la Sécurité sociale pour les agents malades contractuels ou titulaires (-28h/semaine) ainsi que des remboursements du Centre de Gestion de la Loire. Le produit prévu en 2026 tient compte du réalisé 2025 + 0.8 %

Au chapitre 77, la Ville peut encaisser des produits exceptionnels par définition peu prévisibles. Ce chapitre sera abondé dès que des recettes seront réellement perçues.

Le résultat reporté de l'exercice précédent est de 424 637, 56 € (R002).

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers programmés

Les dépenses d'investissement se ventilent selon cinq grands items :

- Les immobilisations incorporelles (études, logiciels) au chapitre 20
- Les subventions d'équipement au chapitre 204
- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23
- Les dotations au chapitre 10
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16
- Les avances de trésorerie au chapitre 27

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Article	Descriptif	Montant
Article 2051	Concessions, droits similaires (provisions)	10 000, 00 €
	Logiciel (provision)	10 000, 00 €

Subventions d'équipement

Article	Descriptif	Montant
Article 2041412	Bâtiments et installations	12 079, 00 €
	Réhabilitation Halle Emile Soulier (emprunt)	12 079, 00 €
Article 2041582	Autres groupements	41 529, 26 €
	Subvention équilibre Budget annexe	41 529, 26 €
Article 20422	Bâtiments et installations (provision Opération Façades)	50 000, 00 €

Immobilisations corporelles (hors restes à réaliser)

Article	Descriptif	Montant
Article 2111	Terrains nus	5 000, 00 €
	Achat jardins Ménagerie + divers	5 000, 00 €
Article 21351	Installations générales- Bâtiments publics	200 000, 00 €
Article 2152	Installations de voirie	75 382, 00 €
	Travaux divers de voirie	75 382, 00 €
Article 21533	Réseaux câblés	130 000, 00 €
	Eclairage public – programme annuel	70 000, 00 €
	Vidéoprotection	60 000, 00 €
Article 21838	Matériel informatique	20 000, 00 €
	Divers (poste informatique...)	10 000, 00 €
Article 2312	Agencements et aménagement de terrains	124 618, 00 €
	Travaux divers sur terrains	124 618, 00
Article 2313	Constructions	2 353 932, 00 €
	Construction d'une nouvelle cantine (tranche 2026) – hors RAR	15 000, 00 €
	Aménagement Médiathèque (tranche 2026)- hors RAR	35 000, 00 €
	Aménagement Théâtre du Canal (tranche 2026) hors RAR	2 303 932, 00 €
Article 27	Avances immobilisations financières	350 000, 00 €
	Avances ZAC COTE GRANGER (NOVIM)	350 000, 00 €

Autres charges d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) est détaillé dans l'annexe IV. Le montant porté à l'article 165 (dépôts et cautionnements) est identique à celui en recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, la Ville prévoit les recettes d'investissement suivantes :

FCTVA (10222) -Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée - pour 359 803 €. Ce fonds est versé par l'Etat en compensation partielle (16,404%) de la TVA payée sur certains investissements. Calcul sur une estimation à partir du réalisé 2025.

Taxe d'aménagement (10226) pour 12 124 € sur la base des produits estimés à partir des états adressés à la Commune.

Emprunt bancaire (1641) - prêt relais de 1 000 000 €. Il a déjà été souscrit fin 2025, rattaché et encaissé au budget 2026.

Dépôts et cautionnements (165) de 4 126 € - s'équilibrent en dépense d'investissement

Virement de la section de fonctionnement (021) pour 719 387,45 €- s'équilibre en dépense de fonctionnement (023). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (040) pour 256 713, 24 € - s'équilibre en dépense de fonctionnement.

Subventions d'investissement hors RAR pour

- **Département (1323)** : Théâtre (173 300 €)
- **Métropole (13251)** : Plan de relance - métropolitain Projet 3 (Théâtre Provision 2026 : 270 971, 16 €)

Focus sur l'encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 3 925 604, 03 € + 1 000 000 € pour un prêt relais.

La Ville devra rembourser en 2026, 203 469, 27 € de capital et régler 129 043, 77 € d'intérêts, soit un total de 332 513, 04 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**VILLE DE LORETTE (NFC)
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21420123800091
Poste comptable : TRESORERIE SGC LOIRE SUD

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	80
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	114
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	117
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	118
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	119
B3.1 - Etat des provisions constituées	120
B3.2 - Etalement des provisions	122
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	123
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	126
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	130
B11.2 - Liste des établissements publics créés	131
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	132
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	133
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	134
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	135
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	137

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4951

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	5373074

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1045
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1156
3	Dépenses d'équipement brut / population	648
4	Encours de dette / population (2) (3)	995
5	DGF / population	107
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	46.5%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93.9%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	56.1%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	86.1%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.2%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	8 085 006,59	7 411 669,52	0,00	A1 -673 337,07
Investissement	2 773 205,69	1 695 932,58 (3)	0,00	A2 -1 077 273,11
Fonctionnement	5 311 800,90	5 715 736,94 (4)	0,00	A3 403 936,04

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 199 570,23	III + IV 964 680,21	B1	765 109,98
Investissement	I 199 570,23	III 964 680,21	B2	765 109,98
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	91 772,91
Investissement	A2 + B2	-312 163,13
Fonctionnement	A3 + B3	403 936,04

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 199 570,23
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	21 966,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	177 603,85
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 964 680,21
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	964 680,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 580 677,45	3 294 424,85

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	199 570,23	964 680,21
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 478 857,38	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)		4 259 105,06	4 259 105,06
--	--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 148 496,28	5 723 858,72

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 424 637,56

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)		6 148 496,28	6 148 496,28
---	--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)		10 407 601,34	10 407 601,34
---------------------	--	---------------	---------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1	MEDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE	23	50 000,00
2	THEATRE DU CANAL	23	2 302 932,00
TOTAL			2 352 932,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	2 352 932,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	103 608,45	103 608,45	103 608,45
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	21 966,38	420 382,00	420 382,00	442 348,38
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	177 603,85	2 478 550,00	2 478 550,00	2 656 153,85
Total des dépenses d'équipement		0,00	199 570,23	3 012 540,45	3 012 540,45	3 212 110,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	207 595,27	207 595,27	207 595,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	557 595,27	557 595,27	557 595,27
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	199 570,23	3 570 135,72	3 570 135,72	3 769 705,95

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		10 541,73	10 541,73	10 541,73
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		10 541,73	10 541,73	10 541,73

TOTAL	0,00	199 570,23	3 580 677,45	3 580 677,45	3 780 247,68
--------------	-------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	478 857,38
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 259 105,06
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	964 680,21	444 271,16	444 271,16	1 408 951,37
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	964 680,21	1 444 271,16	1 444 271,16	2 408 951,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	371 927,00	371 927,00	371 927,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	874 053,00	874 053,00	874 053,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	964 680,21	2 318 324,16	2 318 324,16	3 283 004,37

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		719 387,45	719 387,45	719 387,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		256 713,24	256 713,24	256 713,24
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		976 100,69	976 100,69	976 100,69

TOTAL	0,00	964 680,21	3 294 424,85	3 294 424,85	4 259 105,06
--------------	-------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 259 105,06
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	965 558,96
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48	1 940 049,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	2 404 270,32	2 404 270,32	2 404 270,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	696 158,10	696 158,10	696 158,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90	5 040 477,90
66	Charges financières	0,00	0,00	131 405,54	131 405,54	131 405,54
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	512,15	512,15	512,15
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59	5 172 395,59

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		719 387,45	719 387,45	719 387,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		256 713,24	256 713,24	256 713,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		976 100,69	976 100,69	976 100,69

TOTAL	0,00	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28	6 148 496,28
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 148 496,28
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	371 400,00	371 400,00	371 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	1 635 035,00	1 635 035,00	1 635 035,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 426 000,00	2 426 000,00	2 426 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 180 773,00	1 180 773,00	1 180 773,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	70 784,99	70 784,99	70 784,99
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	5 711 316,99	5 711 316,99	5 711 316,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	5 713 316,99	5 713 316,99	5 713 316,99

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		10 541,73	10 541,73	10 541,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		10 541,73	10 541,73	10 541,73

TOTAL	0,00	0,00	5 723 858,72	5 723 858,72	5 723 858,72
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	424 637,56
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 148 496,28
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	965 558,96	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	10 541,73	10 541,73
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	207 595,27	0,00	207 595,27
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	10 000,00	0,00	10 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	103 608,45	0,00	103 608,45
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	442 348,38	0,00	442 348,38
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 656 153,85	0,00	2 656 153,85
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	350 000,00	0,00	350 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	3 769 705,95	10 541,73	3 780 247,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	478 857,38
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 259 105,06
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 940 049,48		1 940 049,48
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 404 270,32		2 404 270,32
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	696 158,10	0,00	696 158,10
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	131 405,54	0,00	131 405,54
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	512,15	256 713,24	257 225,39
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		719 387,45	719 387,45
Dépenses de fonctionnement – Total	5 172 395,59	976 100,69	6 148 496,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 148 496,28
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	371 927,00	0,00	371 927,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 408 951,37	0,00	1 408 951,37
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 004 126,00	0,00	1 004 126,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		256 713,24	256 713,24
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		719 387,45	719 387,45
024 Produits des cessions d'immobilisations	98 000,00		98 000,00
Recettes d'investissement – Total	2 883 004,37	976 100,69	3 859 105,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	400 000,00
--------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 259 105,06
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	27 324,00		27 324,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	371 400,00		371 400,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 635 035,00		1 635 035,00
731 Fiscalité locale	2 426 000,00		2 426 000,00
74 Dotations et participations (8)	1 180 773,00		1 180 773,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	70 784,99	0,00	70 784,99
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	2 000,00	10 541,73	12 541,73
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	5 713 316,99	10 541,73	5 723 858,72

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			424 637,56
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 148 496,28

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	199 570,23	2 302 932,00	3 580 677,45	3 580 677,45	0,00	3 580 677,45	3 780 247,68
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	103 608,45	103 608,45	0,00	103 608,45	103 608,45
21 Immobilisations corporelles	0,00	21 966,38	0,00	420 382,00	420 382,00	0,00	420 382,00	442 348,38
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	177 603,85	0,00	2 478 550,00	2 478 550,00	0,00	2 478 550,00	2 656 153,85
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	2 302 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	199 570,23	2 302 932,00	3 012 540,45	3 012 540,45	0,00	3 012 540,45	3 212 110,68
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		207 595,27	207 595,27		207 595,27	207 595,27
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	557 595,27	557 595,27	0,00	557 595,27	557 595,27
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	199 570,23	2 302 932,00	3 570 135,72	3 570 135,72	0,00	3 570 135,72	3 769 705,95
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

478 857,38

Total des dépenses d'investissement cumulées

4 259 105,06

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	964 680,21	2 894 424,85	2 894 424,85	3 859 105,06
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	964 680,21	444 271,16	444 271,16	1 408 951,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	964 680,21	1 444 271,16	1 444 271,16	2 408 951,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	371 927,00	371 927,00	371 927,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	474 053,00	474 053,00	474 053,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	964 680,21	1 918 324,16	1 918 324,16	2 883 004,37
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		719 387,45	719 387,45	719 387,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		256 713,24	256 713,24	256 713,24
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		976 100,69	976 100,69	976 100,69

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	400 000,00
--------------------------------	------------

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	4 259 105,06
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*Ri 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*Di 041 = Ri 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	199 570,23	2 302 932,00	3 580 677,45	3 580 677,45	0,00	3 580 677,45	3 780 247,68
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	103 608,45	103 608,45	0,00	103 608,45	103 608,45
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00		12 079,19	12 079,19	0,00	12 079,19	12 079,19
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		41 529,26	41 529,26	0,00	41 529,26	41 529,26
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	21 966,38	0,00	420 382,00	420 382,00	0,00	420 382,00	442 348,38
2111	Terrains nus	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	4 820,40		0,00	0,00	0,00	0,00	4 820,40
21351	Bâtiments publics	0,00	2 767,94		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	202 767,94
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		75 382,00	75 382,00	0,00	75 382,00	75 382,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	10 819,92		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	20 819,92
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	1 516,62		0,00	0,00	0,00	0,00	1 516,62
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	785,42		0,00	0,00	0,00	0,00	785,42
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 256,08		0,00	0,00	0,00	0,00	1 256,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	177 603,85	0,00	2 478 550,00	2 478 550,00	0,00	2 478 550,00	2 656 153,85
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	41 952,00		124 618,00	124 618,00	0,00	124 618,00	166 570,00
2313	Constructions	0,00	133 957,45		2 353 932,00	2 353 932,00	0,00	2 353 932,00	2 487 889,45
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	1 694,40		0,00	0,00	0,00	0,00	1 694,40
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	2 302 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	199 570,23	2 302 932,00	3 012 540,45	3 012 540,45	0,00	3 012 540,45	3 212 110,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		207 595,27	207 595,27		207 595,27	207 595,27
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		203 469,27	203 469,27		203 469,27	203 469,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		4 126,00	4 126,00		4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	557 595,27	557 595,27	0,00	557 595,27	557 595,27
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	199 570,23	2 302 932,00	3 570 135,72	3 570 135,72	0,00	3 570 135,72	3 769 705,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			4 871,73	4 871,73		4 871,73	4 871,73
13912	Subv. transf. Régions	0,00			200,00	200,00		200,00	200,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			4 070,00	4 070,00		4 070,00	4 070,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Handwritten signature

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	964 680,21	2 894 424,85	2 894 424,85	3 859 105,06
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	964 680,21	444 271,16	444 271,16	1 408 951,37
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	316 511,67	0,00	0,00	316 511,67
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	126 638,40	0,00	0,00	126 638,40
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	92 000,00	173 300,00	173 300,00	265 300,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	298 424,14	270 971,16	270 971,16	569 395,30
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	131 106,00	0,00	0,00	131 106,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	964 680,21	1 444 271,16	1 444 271,16	2 408 951,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	371 927,00	371 927,00	371 927,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	359 803,00	359 803,00	359 803,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	12 124,00	12 124,00	12 124,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	474 053,00	474 053,00	474 053,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	964 680,21	1 918 324,16	1 918 324,16	2 883 004,37

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		719 387,45	719 387,45	719 387,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		256 713,24	256 713,24	256 713,24
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		10 331,78	10 331,78	10 331,78
2804114	Voirie	0,00		500,00	500,00	500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		11 382,47	11 382,47	11 382,47
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00		18 657,48	18 657,48	18 657,48
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		1 740,05	1 740,05	1 740,05
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		1 020,66	1 020,66	1 020,66
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		987,37	987,37	987,37
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		17 460,03	17 460,03	17 460,03
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00		13 811,54	13 811,54	13 811,54
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		633,51	633,51	633,51
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		1 880,07	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		4 043,50	4 043,50	4 043,50
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		6 640,91	6 640,91	6 640,91
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		24 456,90	24 456,90	24 456,90
281351	Bâtiments publics	0,00		22 548,99	22 548,99	22 548,99
28151	Réseaux de voirie	0,00		5 670,92	5 670,92	5 670,92
28152	Installations de voirie	0,00		3 265,76	3 265,76	3 265,76
281533	Réseaux câblés	0,00		2 963,25	2 963,25	2 963,25
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		1 191,62	1 191,62	1 191,62
2815731	Matériel roulant	0,00		2 815,04	2 815,04	2 815,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		134,24	134,24	134,24
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		24 702,80	24 702,80	24 702,80
281828	Autres matériels de transport	0,00		15 496,50	15 496,50	15 496,50
281838	Autre matériel informatique	0,00		6 950,57	6 950,57	6 950,57
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		7 515,93	7 515,93	7 515,93
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		26 885,32	26 885,32	26 885,32
28185	Matériel de téléphonie	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		23 026,03	23 026,03	23 026,03
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		976 100,69	976 100,69	976 100,69

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*Ri 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*Di 041 = Ri 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

22.12.2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		2 404 270,32	2 404 270,32		2 404 270,32	2 404 270,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	696 158,10	696 158,10	0,00	696 158,10	696 158,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90
66	Charges financières	0,00	0,00		131 405,54	131 405,54		131 405,54	131 405,54
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			512,15	512,15		512,15	512,15
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	131 917,69	131 917,69		131 917,69	131 917,69
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59
023	Virement à la section d'investissement	0,00			719 387,45	719 387,45		719 387,45	719 387,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			256 713,24	256 713,24		256 713,24	256 713,24
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			976 100,69	976 100,69		976 100,69	976 100,69

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

6 148 496,28

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	5 723 858,72	5 723 858,72	5 723 858,72
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	371 400,00	371 400,00	371 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	1 635 035,00	1 635 035,00	1 635 035,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 426 000,00	2 426 000,00	2 426 000,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	1 180 773,00	1 180 773,00	1 180 773,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	70 784,99	70 784,99	70 784,99
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	5 711 316,99	5 711 316,99	5 711 316,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	5 713 316,99	5 713 316,99	5 713 316,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	10 541,73	10 541,73	10 541,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	10 541,73	10 541,73	10 541,73

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

424 637,56

Total des recettes de fonctionnement cumulées

6 148 496,28

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		240 668,18	240 668,18	0,00	240 668,18	240 668,18
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		9 369,42	9 369,42	0,00	9 369,42	9 369,42
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		269 788,64	269 788,64	0,00	269 788,64	269 788,64
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		141 969,87	141 969,87	0,00	141 969,87	141 969,87
60622	Carburants	0,00	0,00		9 735,74	9 735,74	0,00	9 735,74	9 735,74
60623	Alimentation	0,00	0,00		2 888,07	2 888,07	0,00	2 888,07	2 888,07
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		2 120,59	2 120,59	0,00	2 120,59	2 120,59
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		23 488,52	23 488,52	0,00	23 488,52	23 488,52
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		63 991,04	63 991,04	0,00	63 991,04	63 991,04
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		4 554,70	4 554,70	0,00	4 554,70	4 554,70
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		13 427,67	13 427,67	0,00	13 427,67	13 427,67
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		15 518,92	15 518,92	0,00	15 518,92	15 518,92
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		10 249,64	10 249,64	0,00	10 249,64	10 249,64
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00		11 494,03	11 494,03	0,00	11 494,03	11 494,03
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		20 032,28	20 032,28	0,00	20 032,28	20 032,28
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		2 961,30	2 961,30	0,00	2 961,30	2 961,30
61358	Autres	0,00	0,00		2 132,20	2 132,20	0,00	2 132,20	2 132,20
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		27 978,33	27 978,33	0,00	27 978,33	27 978,33
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		309 638,54	309 638,54	0,00	309 638,54	309 638,54
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		115 683,22	115 683,22	0,00	115 683,22	115 683,22
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		266,11	266,11	0,00	266,11	266,11
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00		131 012,19	131 012,19	0,00	131 012,19	131 012,19
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		191,52	191,52	0,00	191,52	191,52
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		17 287,68	17 287,68	0,00	17 287,68	17 287,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		5 287,39	5 287,39	0,00	5 287,39	5 287,39
6156	Maintenance	0,00	0,00		117 618,48	117 618,48	0,00	117 618,48	117 618,48
6161	Multirisques	0,00	0,00		8 793,54	8 793,54	0,00	8 793,54	8 793,54

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		34 670,60	34 670,60	0,00	34 670,60	34 670,60
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		9 802,45	9 802,45	0,00	9 802,45	9 802,45
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		2 844,60	2 844,60	0,00	2 844,60	2 844,60
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		9 311,10	9 311,10	0,00	9 311,10	9 311,10
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		12 689,17	12 689,17	0,00	12 689,17	12 689,17
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		22 199,46	22 199,46	0,00	22 199,46	22 199,46
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		1 957,91	1 957,91	0,00	1 957,91	1 957,91
6228	Divers	0,00	0,00		5 193,93	5 193,93	0,00	5 193,93	5 193,93
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		7 795,59	7 795,59	0,00	7 795,59	7 795,59
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		44 536,49	44 536,49	0,00	44 536,49	44 536,49
6234	Réceptions	0,00	0,00		52,92	52,92	0,00	52,92	52,92
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		32 239,87	32 239,87	0,00	32 239,87	32 239,87
6238	Divers	0,00	0,00		2 111,96	2 111,96	0,00	2 111,96	2 111,96
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		2 984,10	2 984,10	0,00	2 984,10	2 984,10
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		2 019,62	2 019,62	0,00	2 019,62	2 019,62
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		10 262,20	10 262,20	0,00	10 262,20	10 262,20
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		33 812,05	33 812,05	0,00	33 812,05	33 812,05
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		2 190,30	2 190,30	0,00	2 190,30	2 190,30
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		16 080,16	16 080,16	0,00	16 080,16	16 080,16
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		3 948,39	3 948,39	0,00	3 948,39	3 948,39
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		56 073,07	56 073,07	0,00	56 073,07	56 073,07
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		26 183,54	26 183,54	0,00	26 183,54	26 183,54
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		10 907,71	10 907,71	0,00	10 907,71	10 907,71
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		12 034,48	12 034,48	0,00	12 034,48	12 034,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		2 404 270,32	2 404 270,32		2 404 270,32	2 404 270,32
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		13 430,70	13 430,70		13 430,70	13 430,70
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		26 149,75	26 149,75		26 149,75	26 149,75
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		6 534,13	6 534,13		6 534,13	6 534,13
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		29 087,31	29 087,31		29 087,31	29 087,31
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		1 045 276,66	1 045 276,66		1 045 276,66	1 045 276,66
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		24 039,20	24 039,20		24 039,20	24 039,20
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		268 616,30	268 616,30		268 616,30	268 616,30

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	0,00	0,00		303 674,34	303 674,34		303 674,34	303 674,34
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		246 602,81	246 602,81		246 602,81	246 602,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		366 764,95	366 764,95		366 764,95	366 764,95
6454	Cotisations à l'assurance chômage	0,00	0,00		11 417,28	11 417,28		11 417,28	11 417,28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		7 930,24	7 930,24		7 930,24	7 930,24
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		201,60	201,60		201,60	201,60
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		1 525,47	1 525,47		1 525,47	1 525,47
6488	Autres	0,00	0,00		53 019,58	53 019,58		53 019,58	53 019,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	696 158,10	696 158,10	0,00	696 158,10	696 158,10
65131	Bourses	0,00	0,00		2 999,81	2 999,81	0,00	2 999,81	2 999,81
65134	Aides	0,00	0,00		5 447,02	5 447,02	0,00	5 447,02	5 447,02
65138	Autres secours	0,00	0,00		5 782,62	5 782,62	0,00	5 782,62	5 782,62
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00	117 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	0,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00		164 102,00	164 102,00	0,00	164 102,00	164 102,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00		76 654,50	76 654,50	0,00	76 654,50	76 654,50
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00		12 051,97	12 051,97	0,00	12 051,97	12 051,97
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		14 735,15	14 735,15	0,00	14 735,15	14 735,15
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		504,00	504,00	0,00	504,00	504,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		159 813,04	159 813,04	0,00	159 813,04	159 813,04
65888	Autres	0,00	0,00		1 912,99	1 912,99	0,00	1 912,99	1 912,99

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90
66	Charges financières	0,00	0,00		131 405,54	131 405,54		131 405,54	131 405,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		129 043,77	129 043,77		129 043,77	129 043,77
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		2 361,77	2 361,77		2 361,77	2 361,77
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			512,15	512,15		512,15	512,15
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			512,15	512,15		512,15	512,15
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	131 917,69	131 917,69		131 917,69	131 917,69
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59
023	Virement à la section d'investissement	0,00			719 387,45	719 387,45		719 387,45	719 387,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			256 713,24	256 713,24		256 713,24	256 713,24
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			256 713,24	256 713,24		256 713,24	256 713,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			976 100,69	976 100,69		976 100,69	976 100,69

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	8 579,37
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 217,60
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 361,77

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

22.4

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	5 723 858,72	5 723 858,72	5 723 858,72
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	371 400,00	371 400,00	371 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	12 305,00	12 305,00	12 305,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	4 110,00	4 110,00	4 110,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	59 079,00	59 079,00	59 079,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	172 665,00	172 665,00	172 665,00
706888	Autres	0,00	0,00	112 537,00	112 537,00	112 537,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	1 444,00	1 444,00	1 444,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	0,00	0,00	9 072,00	9 072,00	9 072,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	188,00	188,00	188,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	1 635 035,00	1 635 035,00	1 635 035,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	1 349 262,00	1 349 262,00	1 349 262,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	150 161,00	150 161,00	150 161,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	8 344,00	8 344,00	8 344,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	90 539,00	90 539,00	90 539,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	36 729,00	36 729,00	36 729,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	2 426 000,00	2 426 000,00	2 426 000,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	2 338 680,00	2 338 680,00	2 338 680,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
73141	Accise sur l'électricité	0,00	0,00	85 362,00	85 362,00	85 362,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 180 773,00	1 180 773,00	1 180 773,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	441 211,00	441 211,00	441 211,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	87 987,00	87 987,00	87 987,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	327,00	327,00	327,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	163,00	163,00	163,00
744	FCTVA	0,00	0,00	37 737,00	37 737,00	37 737,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	30 377,00	30 377,00	30 377,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	2 425,00	2 425,00	2 425,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	17 555,00	17 555,00	17 555,00
747888	Autres	0,00	0,00	308 321,00	308 321,00	308 321,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	254 670,00	254 670,00	254 670,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	70 784,99	70 784,99	70 784,99
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	59 916,59	59 916,59	59 916,59
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	868,40	868,40	868,40
757351	Subv.Fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	5 711 316,99	5 711 316,99	5 711 316,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	5 713 316,99	5 713 316,99	5 713 316,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		10 541,73	10 541,73	10 541,73
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00		10 541,73	10 541,73	10 541,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		10 541,73	10 541,73	10 541,73

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

me. 5.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		709 124,53	120 000,00	0,00	0,00	60 000,00	2 343 932,00	50 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	207 595,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	91 529,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	120 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	2 318 932,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 318 324,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	771 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	444 271,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 004 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		124 537,19	0,00	0,00	162 542,00		3 570 135,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		207 595,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	12 079,19	0,00	0,00	0,00		103 608,45
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	145 382,00		420 382,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	107 458,00	0,00	0,00	17 160,00		2 478 550,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		350 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 318 324,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		98 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		771 927,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		444 271,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 004 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Handwritten signature

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		709 124,53
164	Emprunts auprès des états financiers	203 469,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 126,00
204	Subventions d'équipement versées	91 529,26
205	Licences, procédés, droits similaires	10 000,00
213	Constructions	50 000,00
276	Autres créances immobilisées	350 000,00
RECETTES		2 318 324,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	98 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	371 927,00
106	Réserves	400 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	444 271,16
164	Emprunts auprès des états financiers	1 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 126,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)		Libellé	03 Conseils						
			031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
						Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
						0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé			04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	2 303 932,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	2 303 932,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 343 932,00
213	Constructions	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 318 932,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	12 000,00	100 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 079,19
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 079,19
211	Terrains	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	12 000,00	95 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

4.14

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 537,19
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 079,19
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 458,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		136 613,30	1 138 939,10	0,00	424 181,51	612 407,49	1 728 210,20	241 258,41	0,00
011	Charges à caractère général	1 695,61	500 726,47	0,00	39 417,49	244 614,89	515 194,90	31 734,22	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	424 076,42	0,00	219 893,37	310 230,00	1 129 930,66	36 020,19	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	214 136,21	0,00	164 870,65	57 562,60	83 084,64	173 504,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	131 405,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	512,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 874 821,10	85 550,80	0,00	12 000,00	129 462,00	538 872,67	38 808,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	12 000,00	14 500,00	824,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 444,00	21 565,00	0,00	0,00	112 537,00	231 744,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 598 306,00	36 729,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 426 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	839 160,00	490,00	0,00	0,00	2 425,00	299 890,00	38 808,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 911,10	26 766,80	0,00	0,00	0,00	6 414,67	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	459 226,46	535,63	7 432,24	423 591,25		5 172 395,59
011	Charges à caractère général	0,00	457 139,90	535,63	5 908,14	143 082,23		1 940 049,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 086,56	0,00	1 524,10	280 509,02		2 404 270,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		696 158,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		131 405,54
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		512,15
RECETTES		0,00	29 692,42	0,00	0,00	4 110,00		5 713 316,99
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		27 324,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00		371 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 635 035,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 426 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 180 773,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	29 692,42	0,00	0,00	0,00		70 784,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		136 613,30
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 695,61
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00
661	Charges d'intérêts	131 405,54
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	512,15
RECETTES		4 874 821,10
708	Autres produits	1 444,00
731	Fiscalité locale	2 426 000,00
732	Fiscalité reversée	1 598 306,00
741	D.G.F.	529 198,00
744	FCTVA	37 737,00
747	Participations	17 555,00
748	Autres attributions et participations	254 670,00
752	Revenus des immeubles	7 911,10
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		923 750,64	0,00	4 782,38	19 029,22	51 137,39
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 683,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	194 286,57	0,00	100,11	0,00	10 103,26
611	Contrats de prestations de services	4 416,41	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 407,89	0,00	0,00	0,00	571,10
614	Charges locatives et de copropriété	1 284,51	0,00	0,00	19 029,22	0,00
615	Entretien et réparations	70 098,34	0,00	4 682,27	0,00	2 527,04
616	Primes d'assurances	8 702,16	0,00	0,00	0,00	2 114,17
618	Divers	3 219,48	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	13 430,70	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	18 425,20	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	51 195,05	0,00	0,00	0,00	31 712,20
625	Déplacements et missions	226,33	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	23 804,25	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 011,52	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	47 232,20	0,00	0,00	0,00	425,78
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 731,04	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	281 280,41	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	106 761,51	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	144,14	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	12 111,72	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	10 117,49	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	64 329,48	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	534,24	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		56 479,00	0,00	12 305,00	16 766,80	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	12 305,00	0,00	0,00
708	Autres produits	9 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	36 729,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
741	D.G.F.	327,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	163,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	16 766,80	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

24.58

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		139 771,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	616,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	139 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031	032	033	034		035	038
		Assemblée délibérante	Conseil éco.,social région./Conseil dév.	Conseil cult., éduc., env.	Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		Conseil de territoire	Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 939,10
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 683,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 803,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 416,41
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,99
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 313,73
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 307,65
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 816,33
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 219,48
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 430,70
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 425,20
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 061,21
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226,33
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 804,25
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,52
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 657,98
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 347,94
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 280,41
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 761,51
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,14
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 111,72
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 117,49
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 155,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 329,48
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534,24
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 550,80
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 305,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 260,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 729,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 766,80
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	260 079,51	164 102,00	0,00	0,00	424 181,51
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	12 839,96	0,00	0,00	0,00	12 839,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	205,63	0,00	0,00	0,00	205,63
615	Entretien et réparations	0,00	15 791,10	0,00	0,00	0,00	15 791,10
616	Primes d'assurances	0,00	1 585,89	0,00	0,00	0,00	1 585,89
618	Divers	0,00	4 079,10	0,00	0,00	0,00	4 079,10
625	Déplacements et missions	0,00	1 066,22	0,00	0,00	0,00	1 066,22
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	517,31	0,00	0,00	0,00	517,31
628	Divers	0,00	3 332,28	0,00	0,00	0,00	3 332,28
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 621,04	0,00	0,00	0,00	4 621,04
641	Rémunérations du personnel	0,00	160 403,17	0,00	0,00	0,00	160 403,17
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	50 584,76	0,00	0,00	0,00	50 584,76
648	Autres charges de personnel	0,00	4 284,40	0,00	0,00	0,00	4 284,40
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	164 102,00	0,00	0,00	164 102,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	768,65	0,00	0,00	0,00	768,65
RECETTES		0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré					22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cîtes scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés					
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	24 122,93	42 926,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	11 733,69	25 511,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	3 013,70	5 830,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 737,93	7 594,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 984,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	645,52	1 130,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 344,66	30 026,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 392,66	3 717,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	107 921,33	102 323,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	47 808,85	35 858,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	80,64	676,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	5 723,83	1 726,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	243,41	568,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven" cpt prop. - Subvent"	0,00	14 033,98	42 716,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	16 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	2 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
												2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	84 014,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 407,49
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	70 513,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 513,26
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	9 281,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 330,01
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 225,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 470,95
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	874,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 719,17
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 332,88
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 984,10
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 775,83
628	Divers	0,00	0,00	1 118,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 488,69
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 110,10
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 245,16
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 667,18
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	757,63
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 449,93
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811,92
657	Charges intervenl* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 750,68
RECETTES		0,00	0,00	112 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 462,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	112 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 537,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	
IV	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	Services communs	31															
			Culture															
			311	Activités artist.,actions et manif.cult.	312	Patrimoine	313	Bibliothèques, médiathèques	314	Musées	315	Services d'archives	316	Théâtres et spectacles vivants	317	Cinemas et autres salles de spectacles	318	Archéologie préventive
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	106 511,38	0,00	0,00	821,78	20 113,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 093,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	464,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locales et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 720,88	1 973,21	2 739,59	0,00	942,06	192,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	2 997,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 058,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281,83	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	20,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	434,25	0,00	1 614,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	65,09	0,00	6,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	205,63	0,00	1 651,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements	0,00	1 633,29	0,00	2 592,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin (autre orga.)	0,00	2 448,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	12 034,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	48 154,07	0,00	61 090,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	17 630,60	0,00	24 489,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
648	Autres charges de personnel	0,00	1 088,64	0,00	2 260,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	100,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	58 227,40	0,00	1 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	57 359,00	0,00	1 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	868,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		176 604,27	0,00	57 532,76	0,00	119 070,66	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	44 425,68	0,00	11 837,08	0,00	37 898,50	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 333,58	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	47 484,94	0,00	13 524,41	0,00	10 360,95	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	5 107,97	0,00	509,93	0,00	3 199,76	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	2 393,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 673,60	0,00	-16,63	0,00	2 064,31	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	11 484,23	0,00	878,54	0,00	860,36	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 675,92	0,00	535,49	0,00	1 718,19	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 301,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	42 257,57	0,00	15 091,65	0,00	43 643,59	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	17 638,63	0,00	5 778,50	0,00	18 333,13	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
648	Autres charges de personnel	1 876,09	0,00	0,00	0,00	991,87	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ⁿ cpt prop. - Subvent ⁿ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	344,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 273,27	0,00	91 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	91 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 273,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		995 860,07	0,00	43 677,61	0,00	10 124,90	0,00	1 728 210,20
604	Achats d'études, prestations de services	42 886,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 786,60
606	Achats non stockés de matières et fourni	37 822,82	0,00	19 333,96	0,00	6 330,76	0,00	182 677,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 333,58
613	Locations	259,82	0,00	2 390,20	0,00	0,00	0,00	3 114,51
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	662,87	0,00	0,00	0,00	662,87
615	Entretien et réparations	10 808,83	0,00	6 913,05	0,00	609,34	0,00	97 135,20
616	Primes d'assurances	4 252,60	0,00	101,02	0,00	3 003,36	0,00	20 114,25
618	Divers	564,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815,51
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 675,62
625	Déplacements et missions	348,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,33
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 928,28	0,00	2 236,59	0,00	0,00	0,00	13 935,22
627	Services bancaires et assimilés	1 107,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178,78
628	Divers	1 770,06	0,00	762,22	0,00	0,00	0,00	17 612,65
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	22 559,55	0,00	410,38	0,00	0,00	0,00	31 124,85
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 749,75
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 034,48
641	Rémunérations du personnel	551 048,83	0,00	7 855,04	0,00	0,00	0,00	769 141,12
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	223 181,30	0,00	3 012,28	0,00	0,00	0,00	310 064,39
647	Autres charges sociales	587,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587,41
648	Autres charges de personnel	12 614,11	0,00	0,00	0,00	181,44	0,00	19 012,89
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 199,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,04
655	Contributions obligatoires	76 654,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 654,50
657	Charges intervent" cpt prop. - Subvent"	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
658	Charges diverses de gestion courante	265,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610,10
RECETTES		381 405,00	0,00	0,00	0,00	2 947,00	0,00	538 872,67
641	Rémunérations du personnel	150,00	0,00	0,00	0,00	674,00	0,00	824,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
706	Prestations de services	81 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 744,00
747	Participations	299 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 890,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 273,00	0,00	5 546,27
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	868,40

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 790,03	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 684,48	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207,85	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522,85	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 782,56	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367,57	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,39	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358,74	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119,91	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,49	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,84	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 365,92	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 886,71	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846,72	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 504,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	4 468,38	0,00	0,00	241 258,41
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 684,48
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 055,29	0,00	0,00	6 263,14
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	974,78	0,00	0,00	2 497,63
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	446,70	0,00	0,00	3 229,26
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	991,61	0,00	0,00	1 359,18
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,39
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358,74
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119,91
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,49
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,84
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 365,92
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 886,71
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846,72
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 504,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	41 286,51	300 617,00	85 313,42	0,00	0,00	0,00	10 926,10
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	13 870,20	5 754,54	18 793,89	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 076,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 060,86	294 814,16	66 519,53	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	9 623,47	48,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	4 348,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 926,10
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 686,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	534,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	2 086,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 900,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	2 900,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	21 083,43	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	6 421,87	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges localives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	4 504,10	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	4 695,11	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	5 462,35	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	26 791,84	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	26 791,84	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno, de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 226,46
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 840,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 076,66
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 504,10
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 089,66
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 671,77
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 348,51
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 926,10
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 686,22
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534,03
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 462,35
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 086,56
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 692,42
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 692,42

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					Collecte et traitement des déchets			Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		7 417,20	15,04	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	15,04	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 652,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	240,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 524,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 432,24
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,04
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 652,46
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,64
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 524,10
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Article /		compte	nature (1)	DEPENSES								RECETTES		703	Redevances utilisation du domaine																
		Libellé	841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aïeas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
												0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00												
				0,00	0,00	0,00	0,00																								

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

IV - ANNEXES	
IV	A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE
	A2.938

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 591,25
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 291,47
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 308,85
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235,51
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246,40
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 646,42
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 170,72
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 952,33
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,29
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 703,26
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 770 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 770 000,00									
00001669194	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	400 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001669198	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	300 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001669201	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	200 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001669207	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	100 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001817290	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	15/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,590	1,590		T	P	N	A-1
00001817295	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	13/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
0002852164	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	09/06/2022	2022-06-09	10/09/2022	770 000,00	F		1,740	1,740		T	C	N	A-1
3412341	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	27/05/2025	2025-05-27	10/06/2025	2 000 000,00	F		3,910	3,910		M	P	N	A-1
776286G	CAISSE EPARGNE	22/12/2025	2026-01-20	22/12/2025	1 000 000,00	F		3,060	3,060		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					4 126,00									
Caution AIGLE AZUR					45,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution AUTRES					3 101,80			0,000	0,000			X	N	-
Caution BONNET					45,00			0,000	0,000			X	N	-

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Caution CLUB DU CHIEN					300,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution FEKARCHA					40,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution HAMZA CHERIF					40,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution MIKE ET STEPH					500,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution REYNAUD					54,20			0,000	0,000			X	N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 774 126,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 925 604,03					203 469,27	129 043,77	0,00	8 579,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 925 604,03					203 469,27	129 043,77	0,00	8 579,37
00001669194	N	0,00	A-1	264 561,10	12,00	F		0,000	19 299,18	4 066,10	0,00	807,31
00001669198	N	0,00	A-1	198 420,81	12,00	F		0,000	14 474,39	3 049,57	0,00	605,49
00001669201	N	0,00	A-1	132 280,53	12,00	F		0,000	9 649,58	2 033,06	0,00	403,65
00001669207	N	0,00	A-1	66 140,26	12,00	F		0,000	4 824,80	1 016,52	0,00	201,83
00001817290	N	0,00	A-1	342 621,19	12,00	F		0,000	23 934,57	5 272,07	0,00	629,40
00001817295	N	0,00	A-1	342 621,19	12,00	F		0,000	23 934,57	5 272,07	0,00	629,40
0002852164	N	0,00	A-1	653 799,48	16,00	F		0,000	34 517,90	11 151,70	0,00	598,63
3412341	N	0,00	A-1	1 925 159,47	18,00	F		0,000	72 834,28	73 977,68	0,00	4 023,66
776286G	N	0,00	A-1	1 000 000,00	2,00	F		3,060	0,00	23 205,00	0,00	680,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		4 126,00					4 126,00	0,00	0,00	0,00
Caution AIGLE AZUR	N	0,00	-	45,00	1,00			0,000	45,00	0,00	0,00	0,00
Caution AUTRES	N	0,00	-	3 101,80	1,00			0,000	3 101,80	0,00	0,00	0,00
Caution BONNET	N	0,00	-	45,00	1,00			0,000	45,00	0,00	0,00	0,00
Caution CLUB DU CHIEN	N	0,00	-	300,00	1,00			0,000	300,00	0,00	0,00	0,00
Caution FEKARCHA	N	0,00	-	40,00	1,00			0,000	40,00	0,00	0,00	0,00
Caution HAMZA CHERIF	N	0,00	-	40,00	1,00			0,000	40,00	0,00	0,00	0,00
Caution MIKE ET STEPH	N	0,00	-	500,00	1,00			0,000	500,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Caution REYNAUD	N	0,00	-	54,20	1,00			0,000	54,20	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 929 730,03					207 595,27	129 043,77	0,00	8 579,37

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

12/12
12/12

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 925 604,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations incorporelles	2	01/02/2024
L	Mobilier	10	01/02/2024
L	Mobilier Urbain	10	01/02/2024
L	Matériels de bureau électrique ou électronique	5	01/02/2024
L	Matériels informatique	2	01/02/2024
L	Véhicules	5	01/02/2024
L	Equipements sportifs	10	01/02/2024
L	Installation et appareils de chauffage	10	01/02/2024
L	Matériels classiques	10	01/02/2024
L	Appareil de levage	20	01/02/2024
L	Equipements de cuisine	10	01/02/2024
L	Autre agencement et aménagements de terrains	20	01/02/2024
L	Agencements et aménagements de bâtiments	15	01/02/2024
L	Immeuble de rapport	30	01/02/2024
L	Maison à vocation sociale(Pôle Jeunesse)	20	01/02/2024
L	Sub.versées à des personnes de droit privé	5	01/02/2024
L	Sub.d'équipements versées à des personnes de droit	30	01/02/2024
L	Sub.versées pour des projets d'intérêt national	30	01/02/2024
L	Sub.pour aides à l'investissement des entreprises	5	01/02/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Créances à régler	Dépréciation compte de tiers	8 154,21	0	7 642,06	512,15	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	686 643,91	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	686 643,91											8 159,01	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346284	CDC	0,00	333 051,11	5,00				0,000			0,000	-		888,50	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346350	CDC	0,00	239 258,65	9,00				0,000			0,000	-		4 033,40	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346352	CDC	0,00	26 121,91	12,00				0,000			0,000	-		1 044,88	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265093	CDC	0,00	23 543,92	3,00				0,000			0,000	-		243,49	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265108	CDC	0,00	4 192,45	7,00				0,000			0,000	-		66,55	0,00
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346285	CDC	0,00	60 475,87	6,00				0,000			0,000	-		1 882,19	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	686 643,91											8 159,01	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,00	20,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	7,00	33,00	15,00	2,00	17,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique (2 agents)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique (TIT)	C	12,00	0,00	12,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique TNC	C	0,00	7,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Atsem Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		15,00	0,00	15,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'Animation	C	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		73,00	11,00	84,00	46,00	2,00	48,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique (2 agents)	C	TECH		0,00	327-5	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint Animation Contractuel(25 agents)	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique (3 agents)	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Animateur (1 agent)	B	ANIM	498	0,00	332-23-2°	CDD
Apprenti Numérique (1 agent)	C	ADM	0	0,00	A	A Alternance
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalit propre	50,00
M tropole St Etienne M tropole	01/01/2003	CVAE + CFE	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	29/01/1855	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETTOIS	05/12/2011		21420123800083	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-478 857,38	-478 857,38
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	765 109,98	765 109,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	286 252,60	286 252,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	400 000,00	400 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	286 252,60	286 252,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	686 252,60	686 252,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	214 011,00	214 011,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 446 027,69	1 446 027,69
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 232 016,69	1 232 016,69

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		214 011,00	I 214 011,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		203 469,27	203 469,27
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	203 469,27	203 469,27
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 541,73	10 541,73
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	10 541,73	10 541,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 446 027,69	III 1 446 027,69
Ressources propres externes de l'année (a)		371 927,00	371 927,00
10222	FCTVA	359 803,00	359 803,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	12 124,00	12 124,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 074 100,69	1 074 100,69
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	10 331,78	10 331,78
2804114	Voirie	500,00	500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	11 382,47	11 382,47
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	18 657,48	18 657,48
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 740,05	1 740,05
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 020,66	1 020,66
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	987,37	987,37
280422	Privé - Bâtiments et installations	17 460,03	17 460,03
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 811,54	13 811,54
2805	Licences, logiciels, droits similaires	633,51	633,51
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 043,50	4 043,50
28128	Autres aménagements de terrains	6 640,91	6 640,91
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	24 456,90	24 456,90
281351	Bâtiments publics	22 548,99	22 548,99
28151	Réseaux de voirie	5 670,92	5 670,92
28152	Installations de voirie	3 265,76	3 265,76
281533	Réseaux câblés	2 963,25	2 963,25
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 191,62	1 191,62
2815731	Matériel roulant	2 815,04	2 815,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	134,24	134,24
281578	Autre matériel technique	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	24 702,80	24 702,80
281828	Autres matériels de transport	15 496,50	15 496,50
281838	Autre matériel informatique	6 950,57	6 950,57
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	7 515,93	7 515,93
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 885,32	26 885,32

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	23 026,03	23 026,03
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	98 000,00	98 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	719 387,45	719 387,45

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-26- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2026

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOU Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-26

1/2

2026-03-26- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2026

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une participation financière au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay.

Le comité syndical l'a fixée à 76 654, 50 € pour chacune des deux communes adhérentes, LORETTE et LA GRAND'CROIX.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

- 1) De verser au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay, une participation de 76 654, 50 € pour l'année 2026 ;
- 2) D'imputer la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-27- ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOR Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-27

2026-03-27- ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire vous informe que Madame la Trésorière de Firminy n'a pas pu recouvrer les titres de recettes suivants :

Pour le budget général

- Titres n°316, 413, 162, 281, 367 et 60 pour l'année 2019, à l'encontre d'un locataire pour un local sis 51 rue Jean Jaurès pour un montant total de **360 €** ;
- Titres n°212 pour l'année 2025, à l'encontre d'un propriétaire de véhicule mis en fourrière pour un montant total de **440, 29 €**.

Ces créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances doit être décidée par le Conseil Municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Monsieur le Maire tient à vous préciser sur le fait, que même si cela s'avérera sans doute très difficile que l'admission en non-valeur prononcée par la Commune ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. En effet, les décisions prises, n'éteignent pas la dette des redevables. Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaîtra que les débiteurs reviendront à « meilleure fortune ».

Madame la Trésorière demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de la somme de **800, 29 €** au budget général.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-28- GARANTIE D'EMPRUNT À NOVIM – ZAC CÔTE GRANGER

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOR Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-28

2026-03-28- GARANTIE D'EMPRUNT À NOVIM – ZAC CÔTE GRANGER

La Commune de LORETTE a confié le 2 novembre 2017 à la société NOVIM la concession de la ZAC "Côte Granger " et, à ce titre, s'est engagée à appuyer le financement de ladite opération conformément à l'article 36.2.1 du traité de concession.

Pour ce faire et par courriel en date du 18 février 2026, NOVIM sollicite la garantie de la Commune de Lorette pour un prêt à contracter auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes aux conditions suivantes :

Emprunt destiné au financement des travaux d'aménagement du projet COTE GRANGER sur la commune de LORETTE (42)	
Montant Emprunté	1 700 000 €
Durée Emprunt	4 ans
Nombre d'échéances constantes	16 Trimestrielles
Mode d'amortissement du capital	Amortissable
Taux fixe en vigueur / base amortissement 30/360 (Garanti jusqu'au lundi 02/03/2026)	3,05%
Commission d'engagement / Frais de dossier	3 800 €
Indemnité forfaitaire en cas de remboursement anticipé	4%
Garanties souhaitées	Caution à 80% de la Commune de Lorette 

VU ladite garantie d'emprunt ;

VU le courriel de NOVIM en date du 18 février 2026 ;

VU la loi n° 96-142 en date du 21 février 1996 portant code général des collectivités territoriales, notamment sa deuxième partie (livre II, titre V, chapitre II, articles L 2252-1 à L 2252-4) ;

VU le traité de concession en date du 2 novembre 2017 entre la Commune de Lorette et la société NOVIM ;

Monsieur le Maire vous propose :

- 1)** D'accorder la garantie de la Commune de Lorette à NOVIM pour un prêt à contracter auprès de la Banque Populaire aux conditions suivantes :
 - Montant : 1 700 000 € ;
 - Durée : 4 ans ;
 - 16 échéances trimestrielles ;
 - Taux fixe de 3.05% ;
 - Frais de dossier : 3 800 € ;
 - Indemnité forfaitaire en cas de remboursement anticipé (4%) ;



Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-28

2/3

- Le prêt est destiné à financer l'opération ZAC "Côte Granger". Il sera garanti à hauteur de 80 % par la Commune de Lorette.
- 2) De décider qu'au cas où NOVIM, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ni des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Commune de Lorette s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la caisse prêteuse adressée par lettre missive ;
- 3) A l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à intervenir au contrat de prêts qui sera passé entre NOVIM et la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes et à signer une convention tripartite à intervenir avec NOVIM pour la garantie du paiement des intérêts et du capital de l'emprunt susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

14 votes « CONTRE » : M. BONNAND Jean-Christophe, MME BOUDIAF Saïda, M. DECOT Dominique, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine, MME ORIOLEVELYNE, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. SEGUIN Joseph.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-29- ÉTAT : MONTANT DES INDEMNITÉS D'ÉLUS VERSÉES EN 2025

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOR Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-29

2026-03-29- ÉTAT : MONTANT DES INDEMNITÉS D'ÉLUS VERSÉES EN 2025

Monsieur le Maire vous informe que suite à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, le Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit désormais que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Au titre de l'année 2025, les élus du Conseil Municipal ont bénéficié d'un montant d'indemnités brutes suivant au titre de leurs mandats municipaux :

Maire	Gérard TARDY	24 505, 32 €
Adjointe (retrait de délégation au 02/06/2025)	Eveline ORIOL	4 075, 78 €
Adjoint	Jean-Sébastien PAYRE	9 653, 16 €
Adjointe	Joëlle BONNARD	9 653, 16 €
Adjoint	Joseph SEGUIN	9 653, 16 €
Adjointe	Virginie KERGOT	9 653, 16 €
Adjoint	Gilles RAIA	9 653, 16 €
Adjointe	Marie-Claire FAUCOUIT	5 712, 00 €
Adjoint (retrait de délégation au 01/12/2025)	Christophe POINAS	5 236, 00 €
Conseillère déléguée	Marcelle CELIBERT	2 870, 76 €
Conseiller délégué	Vincent D'ANNA	2 870, 76 €
Conseillère déléguée	Saida BOUDIAF	2 870, 76 €
Conseiller délégué	Francesco LETO	2 870, 76 €
Conseillère déléguée	Chantal FAYELLE	2 870, 76 €
Conseillère déléguée (retrait délégation à sa demande au 12/6/25)	Delphine BERTOMEU	1 323, 74 €
Conseiller délégué	Lionnel PORTALLIER	2 870, 76 €

Monsieur le Maire vous précise par ailleurs les indemnités brutes annuelles perçues par les élus communaux au titre de leur fonction de conseiller métropolitain à Saint-Etienne Métropole.

Conseiller communautaire	Gérard TARDY	2 959, 56 €
Conseillère communautaire	Eveline ORIOL	2 959, 56 €

Monsieur le Maire vous propose d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal en prend acte.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le 10 mars 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-29

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-30- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN PARKING – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-30

2026-03-30- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN PARKING – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Monsieur le Maire vous informe que le Département de la Loire va engager une lourde restructuration du collège Exbrayat situé sur la commune de la Grand'Croix qui devrait se terminer en juin 2031. Pendant la phase Travaux, le parking utilisé à ce jour par le personnel du collège sera utilisé comme base vie du chantier.

Le Conseil Départemental est ainsi à la recherche d'un parking alternatif à proximité pour le personnel du collège afin de stationner en toute sécurité, leur véhicule.

Le parking du Bief situé à quelques centaines de mètre de l'établissement est une alternative intéressante dans la mesure où le parking n'est actuellement ouvert que pendant les vacances d'été pour les usagers de la Baignade Naturelle, période pendant laquelle les professeurs sont en congés. De ce fait, des échanges ont été organisés avec le Conseil Départemental pour fixer les conditions d'utilisation de ce parking par le personnel enseignant et les contreparties envisageables.

Ce parking pourrait être privatisé à titre gracieux pour une période de 4 ans et 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2027 pour les agents et enseignants du collège Exbrayat pendant les seules périodes scolaires (donc hors vacances scolaires et hors week-end). Deux portiques seraient installés par le Département à ses frais, et un système de badge d'accès serait mis en place. Le Département s'engage à payer tous les frais d'installation et à prendre à sa charge tous les frais d'entretien. Des badges seraient remis à la Commune pour permettre l'utilisation du parking les week-end et pendant les périodes de vacances scolaires.

A l'issue de la convention, les barrières automatiques et les badges deviendront propriété de la commune à titre de dédommagement.

Monsieur le Maire vous précise qu'il convient de formaliser les modalités d'occupation, d'entretien, de responsabilité et les conditions financières par voie de convention.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver** la convention de mise à disposition du parking du Bief situé rue de la Grande Ecluse cadastré pour partie section C numéros 90, 102, 982, 980 et 984, au profit du Conseil Départemental de la Loire, pour une durée de 4 ans et 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2027 selon les conditions évoquées ci-dessus ;
- 2) De préciser** que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit mais que le Département s'engage de prendre à sa charge exclusive la fourniture et la pose de deux barrières automatiques à l'entrée et à la sortie, la fourniture et la gestion des badges d'accès, et l'entretien courant du dispositif pendant toute la durée de l'occupation et la fourniture d'électricité ;
- 3) De l'autoriser** lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution ;
- 4) De le charger** de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle

A blue ink signature of MME CELIBERT Marcelle, written in a cursive style.



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN PARKING

Parking du Bief - Lorette

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La COMMUNE DE LORETTE, Place du III^{ème} Millénaire à LORETTE 42420 (LORETTE) représentée par son Maire Monsieur Gérard TARDY, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2026.

et désignée dans ce qui suit par les mots « LA COMMUNE » ou « LA VILLE » ;

D'UNE PART,

ET

Le DEPARTEMENT DE LA LOIRE, Hôtel du Département, 2 rue Charles de Gaulle à SAINT-ETIENNE 42022 (Loire), représenté par son Président Monsieur Georges ZIEGLER, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de l'Assemblée Départementale du 1^{er} juillet 2021,

Et désigné dans ce qui suit par les mots « LE DEPARTEMENT » ou « LE PRENEUR » ;

D'AUTRE PART,

EXPOSE

Le Département engage une restructuration du collège EXBRAYAT de la Grand-Croix, le parking actuel sera utilisé comme base de vie du chantier.

À cette fin, la commune de Lorette met à la disposition du Département un autre parking à environ 200 mètres du parking existant afin que les agents puissent s'y garer pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gratuit par la Commune d'un parking situé parking du BIEF afin de permettre son utilisation par les professeurs et les agents du collège Exbrayat de la Grand-Croix pendant la période de restructuration de l'établissement.

Aussi, elle précise les conditions d'utilisation des locaux.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DES LOCAUX

Il s'agit d'un parking permettant le stationnement d'une soixantaine de véhicules.

Les parties se dispensent de procéder à un état des lieux.

ARTICLE 3 : ETAT ET DESTINATION

Le parking sera strictement réservé à l'usage du personnel enseignant et des agents du collège Exbrayat pendant les horaires d'ouverture du collège.

Afin d'assurer la limitation d'accès, deux barrières (entrée et sortie) seront installées. L'alimentation électrique nécessaire sera initiée par la Commune, propriétaire des lieux, auprès du fournisseur d'énergie concerné.

ARTICLE 4 : DUREE

1. Durée

La présente convention est conclue pour la durée des travaux de restructuration du collège, soit du 1er janvier 2027 jusqu'au 30 juin 2031.

Elle pourra être renouvelée tacitement pour 3 mois.

2. Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

3. Modifications

Elle ne pourra être amendée que par accord simultané des deux parties.

Toute modification prendra la forme d'un avenant.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

Cette mise à disposition est consentie et acceptée de manière gratuite.

ARTICLE 6 : ACCES ET SECURITE DU BATIMENT

Le Département prendra à sa charge exclusive :

- la fourniture et la pose des deux barrières automatiques (entrée et sortie) ;
- la fourniture et la gestion des badges d'accès ;
- l'entretien courant du dispositif pendant toute la durée d'occupation.

La totalité des dépenses relatives à ces installations comprenant la fourniture d'électricité sera supportée par lui.

5 badges seront remis à la Commune afin de permettre l'utilisation du parking les week-ends et pendant les congés scolaires.

À l'issue de la mise à disposition, les barrières automatiques et les badges deviendront la propriété de la Commune, à titre de dédommagement pour la gratuité de l'occupation.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

L'Occupant s'engage à utiliser les lieux conformément à leur destination et est responsable de tout dommage causé du fait de son personnel, de ses usagers ou de ses installations pendant la période d'occupation.

Il s'engage à souscrire les assurances nécessaires couvrant les risques liés à cette occupation et à en justifier auprès de la Commune sur demande.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les parties conviennent de se rapprocher en cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la présente convention, avant toute procédure en justice.

En cas de litige, la juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint-Etienne, le	
Pour la Commune de Lorette Le Maire 	Pour le Département de la Loire Le Président



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-31- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SNACK BUVETTE DES BLONDIÈRES

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOLE Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-31

2026-03-31- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SNACK BUVETTE DES BLONDIÈRES

La Commune de Lorette possède un espace aménagé en lieu de promenade ou d'activités de plein air dénommé « le Parc des Blondières ». Dans ce parc, la Commune a construit un édifice aménagé en buvette de 92 m² et qui dispose d'une licence IV actuellement propriété de la Commune.

La Commune a toujours confié l'exploitation commerciale de ce bâtiment à un professionnel sous le régime de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Le local est devenu vacant le 1^{er} novembre 2025 après que l'exploitante précédente, Madame Hafida BEDDREDINE ait souhaité cesser son activité.

Afin de trouver un nouveau bénéficiaire, une procédure publicité et de sélection préalable a été menée par la Commune de Lorette conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Monsieur Amar BENSACI a été sélectionné comme potentiel bénéficiaire de l'autorisation d'occupation desdits locaux.

Monsieur le Maire précise que toute occupation privative du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la collectivité.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'autoriser Monsieur Amar BENSACI à occuper le domaine public communal situé 22 bis rue du Stade, Parc des Blondières, à savoir l'emprise d'une buvette de 92 m² ;
- 2) De prévoir que cette autorisation lui est accordée à titre précaire, personnel et révocable pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- 3) De décider que l'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance mensuelle fixée à 400 €, révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux (ILC) défini par l'INSEE.
- 4) De lui mettre à disposition la licence IV propriété de la commune qu'il devra impérativement exploiter ;
- 5) De l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau, à signer la convention d'occupation du domaine public jointe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité la proposition de son Président.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026**

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site Internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-31

PROJET
(sous réserve de validation par le Conseil Municipal)

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN SNACK – PARC DES BLONDIÈRES
--

Entre les soussignés :

La Commune de Lorette, domiciliée à l'Hôtel de ville, Place du IIIème Millénaire, LORETTE (42420)

N° SIRET : 2142023820100091 / Code APE : 8411Z

représentée par M. Gérard TARDY, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération n°

ci-après désigné la « Commune »,
d'une part,

et

M.....

en qualité de de l'enseigne

immatriculée au RCS :

ci-après désignée le « bénéficiaire »,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

La Commune de Lorette possède une buvette aménagée sise 22 bis rue du Stade, les Blondières 42420 LORETTE située sur son domaine public communal. Elle met à disposition ses locaux en vue de l'exploitation d'un snack-buvette. Celui-ci est situé au cœur d'un parc aménagé à proximité de bassins de pêche et d'une baignade en eau naturelle.

Au terme de la procédure de sélection préalable menée par la Commune de Lorette conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, Monsieur Amar BENSACI a été désigné bénéficiaire de l'autorisation d'occupation desdits locaux.

Les locaux mis à disposition du bénéficiaire, dans le cadre de cette convention d'occupation du domaine public, sont exclusivement affectés à de la vente de produits de restauration et de boissons.

Article 1- Objet

Cette convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles la Commune autorise le bénéficiaire à disposer des espaces afin d'y exploiter un snack-buvette ouvert au public.

Elle précise les contraintes générales et/ou particulières concernant l'utilisation des locaux et définit les conditions relatives à l'exploitation et au fonctionnement du service de snack-buvette qui doivent être respectées par le bénéficiaire.

L'autorisation d'exploitation porte sur les activités suivantes, à l'exclusion de toute autre :
Location et gestion d'un snack pour la vente de repas et de boissons.
Elle est accordée pour une entreprise dument constituée et enregistrée à la Chambre de Commerce et/ou au Registre des Métiers.

Article 2- Durée

La convention d'occupation temporaire du domaine public, qui sera conclue à titre précaire et révocable, prendra effet à compter du **1^{er} avril 2026**. Elle sera conclue jusqu'au **31 mars 2038** inclus. La présente autorisation n'est pas renouvelable par tacite reconduction.
Les conditions de résiliation de ladite convention sont précisées à l'article 13 de la présente convention.
La mise à disposition des locaux indiqués à l'article 4 de la présente convention au bénéficiaire aura lieu après signature de la convention d'occupation.

Article 3- Descriptif des prestations

3.1 Prestations à réaliser par le bénéficiaire

Le bénéficiaire exploite sous sa responsabilité et à ses risques et périls, l'activité de vente dans les espaces mis à sa disposition lors de l'entrée dans les lieux.
Les prestations proposées doivent être de qualité qu'il s'agisse du service, de l'accueil réservé aux usagers ou des produits destinés à la vente.

3.2 Respect des obligations en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire

Le bénéficiaire est tenu de respecter scrupuleusement les réglementations en vigueur dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité alimentaire et de l'information faite aux consommateurs.
Il doit également se conformer à la législation en vigueur en matière de dépôt des matières dangereuses.
Le bénéficiaire garantit la sécurité des aliments, dans le respect de la réglementation applicable en ce domaine.
Le bénéficiaire doit obligatoirement être détenteur d'une autorisation pour exploiter une licence IV et devra le justifier auprès de la Commune en fournissant la copie de son permis d'exploitation

Article 4- Espaces, aménagements et matériels

Les espaces et équipements accessoires sont mis à disposition par la Commune de Lorette en l'état.

4.1 Désignation des espaces

Les espaces constitutifs du domaine public (92.34 m²) mis à disposition du bénéficiaire sont répartis comme suit :

- Une zone destinée à l'exploitant : 24.34 m²
- Une zone destinée au public : 68,00 m² (dont WC de 3m²)



Une licence IV, propriété de la Commune est mise à disposition du bénéficiaire qui doit obligatoirement l'exploiter.

4.2 Aménagements

Le bénéficiaire ne pourra procéder à une quelconque modification de l'aménagement intérieur, des installations techniques et des abords extérieurs du snack-buvette sans solliciter au préalable par écrit l'accord de la Commune de Lorette.

Si des travaux d'aménagement complémentaires des espaces étaient accordés, ceux-ci seraient à la charge exclusive du bénéficiaire.

4.3 Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire sera réalisé par un représentant de la Commune en présence du bénéficiaire préalablement au commencement d'exécution de la convention et à la fin de la période d'occupation. L'état des lieux d'entrée sera annexé à la présente convention.

Article 5- Modalités techniques d'exploitation

Le bénéficiaire est tenu de respecter et de maintenir les espaces mis à sa disposition dans un état de propreté irréprochable.

Le bénéficiaire doit tenir informé la Commune de tout dysfonctionnement. Il veillera au respect de la sécurité et de l'hygiène des parties ouvertes au public et du WC handicapé.

Le bénéficiaire a la charge de gérer les poubelles liées à son activité selon les jours et dispositions de la collecte.

Le bénéficiaire devra en outre éliminer tout papier, débris ou détritus déposés par ses clients ou par des tiers à l'intérieur du local, sur la terrasse et sur les abords immédiats.

Le bénéficiaire aura la responsabilité de la clé du local toilettes handicapées dont il aura également la responsabilité et l'entretien. Le bénéficiaire s'engage à permettre l'accès à ce WC à ses clients et aux personnes handicapées même non clientes de l'établissement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du parc de loisirs des Blondières.

Le bénéficiaire est autorisé à apposer sur le local, une enseigne avec l'accord de la Commune, respectant le règlement local de publicité intercommunal.

Le bénéficiaire ne peut pas délivrer à ses clients de contenant en verre à emporter (les contenants en verre ne doivent pas quitter la terrasse mise à sa disposition).

Article 6 – Calendrier d'ouverture

Un calendrier d'ouverture sera défini par la Commune après concertation avec le bénéficiaire pour le 13 avril de chaque année. Ce calendrier obligera le bénéficiaire à fermer la buvette des jours qui lui seront fixés et qui sont des jours réservés pour les associations. Les jours de fermeture ne pourront excéder 8 par année civile. Inversement, pour les fêtes du 14 juillet dont la date exacte sera fixée dans le calendrier prévu ci-avant, le bénéficiaire s'engage à rester ouvert et à servir les clients.

Article 7- Contrôles

Le bénéficiaire est tenu de procéder, à ses frais, au contrôle de la qualité ainsi qu'à un contrôle bactériologique des prestations servies, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 8 : Neutralité religieuse

Le bénéficiaire en tant qu'exploitant d'un lieu public de débit de boissons s'engage à respecter une stricte neutralité religieuse et à l'imposer à sa clientèle dans le cadre des lois de la République. Il devra notamment ne pas mentionner d'alimentation à certification religieuse, assurera la vente de toute sorte sans restriction religieuse et notamment la vente d'alcool autorisée par la licence IV.

Article 9- Responsabilités et assurances

9.1 Responsabilités, observation des lois, règlements et mesures de police

Le bénéficiaire est seul responsable de son fait, de celui de son personnel et des biens dont il a la garde de tout dommage corporel, matériel et immatériel qui en sont la conséquence, ainsi que de toute dégradation survenant à l'occasion des travaux d'aménagement régulièrement réalisés ou à l'occasion de l'occupation ou de l'exploitation des espaces occupés et survenant :

- Aux biens d'équipement, matériels et marchandises de toute nature
- Aux personnes physiques notamment usagers clients des espaces

Le bénéficiaire s'engage à respecter strictement les règles de sécurité s'imposant aux personnels des équipements comme aux visiteurs.

Le bénéficiaire doit se conformer à la réglementation en vigueur pour ce qui concerne sa profession. Il lui appartient d'obtenir les autorisations nécessaires et d'accomplir lui-même toutes les formalités administratives de telle sorte que le concédant ne puisse jamais être inquiété à ce sujet.

9.2 Assurances

L'ensemble des bâtiments sont couverts par une police d'assurance contractée par la commune.

Le bénéficiaire doit pour sa part contracter une assurance garantissant sa responsabilité civile en qualité d'exploitant du snack et devra transmettre annuellement une attestation de cette assurance à la Commune.

Le bénéficiaire doit immédiatement prévenir la commune en cas de survenance d'un sinistre.

Article 10- Conditions financières

10.1 Redevance pour le snack

L'autorisation d'occupation temporaire d'une partie du domaine public est consentie moyennant le paiement par le bénéficiaire d'une redevance fixe arrêtée à la somme de 400 € HT par mois.

Elle sera réglée à terme échu à la fin de chaque mois à la Trésorerie Loire Sud après émission d'un titre de recettes par la Commune de Lorette.

Le montant de la redevance sera actualisé annuellement en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ILC) défini par l'INSEE.

10.2 Dépôt de garantie

Néant.

10.3 Charges de fonctionnement liées à l'exploitation

Le bénéficiaire devra prendre à sa charge l'entretien courant des locaux. La Commune devra assurer les charges de propriétaire aux termes des dispositions du Code Civil.

Le bénéficiaire prendra à sa charge les compteurs desservant le local ainsi que les consommations de fluides (eau, électricité). Le montant de la taxe des ordures ménagères sera refacturé chaque année au bénéficiaire.

Le bénéficiaire devra supporter sans indemnité les travaux qui pourront être faits par la Commune, sauf si ces derniers devaient aboutir à la fermeture temporaire de la buvette.

Le bénéficiaire permettra à tout moment l'accès de ses locaux pour assurer l'entretien et la vérification des installations concernant la sécurité des personnes et des biens.

Article 11- Caractère personnel et occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public est consentie intuitu personae.

La convention portant occupation du domaine public n'est constitutive d'aucun droit réel. Elle n'ouvrira au profit du bénéficiaire aucun droit issu de la législation sur la propriété commerciale ni au versement d'une indemnité d'éviction.

L'occupant ne pourra pas non plus se prévaloir de l'existence d'un fonds de commerce.

Le bénéficiaire est tenu d'occuper lui-même et d'utiliser directement en son nom et sans discontinuité les biens qui font l'objet de la convention d'occupation.

Article 12- Modification de la situation du bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage à informer la ville de toute modification significative dans sa situation tels que modification du capital, changement de siège social, changement de forme juridique, etc...

Article 13- Cas de résiliation

Il pourra être mis un terme au contrat avant la date d'expiration prévue à l'article 2, dans les conditions ci-après :

13.1 Résiliation pour faute

La Commune, à moins que les manquements du bénéficiaire ne soient imputables à des circonstances de force majeure dûment établies et sans préjudice des stipulations de la présente convention, pourra prononcer la résiliation de plein droit sans formalité judiciaire du contrat sous la seule réserve d'une mise en demeure dûment motivée, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire et restée sans effet à l'expiration d'un délai de quinze jours. Cette mise en demeure invitera notamment le bénéficiaire à présenter ses observations écrites dans ce même délai. Tout retard de règlement de l'indemnité supérieur à 2 mois, pourra justifier la résiliation de la présente convention. De même, la perte de capacité juridique de tenir un débit de boisson, entraînerait immédiatement la résiliation sans indemnité de ladite convention.

13.2 Résiliation pour motif d'intérêt général

La Ville pourra résilier la présente convention pour tout motif d'intérêt général laissé à la libre appréciation de Monsieur le Maire de Lorette, moyennant le respect d'un préavis de 15 jours.

Dans ce cas, le bénéficiaire percevra une indemnité égale à la valeur nette comptable des investissements qu'il aura réalisés et nécessaires à l'exploitation, calculée selon les règles de comptabilité publique. Le bénéficiaire devra porter à la connaissance de la commune le bilan comptable mentionnant l'ensemble desdits investissements ainsi que les factures d'achat.

13.3 Autres motifs de résiliation par la Commune.

La Commune pourra résilier de plein droit la convention d'occupation sans formalité judiciaire lorsque, après ouverture d'une procédure de redressement ou de mise en liquidation judiciaire, l'administrateur judiciaire ou le liquidateur a renoncé à poursuivre l'exécution de la convention d'occupation, soit explicitement, soit implicitement, après mise en demeure restée sans réponse pendant un délai de quinze (15) jours.

13.4 Résiliation par le bénéficiaire

En cas de cessation d'activité, le bénéficiaire devra en tenir informée la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le Maire de Lorette.

Article 14- Modifications

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes.

Article 15- Documents contractuels

La convention se compose du présent document les plans des locaux, l'inventaire du matériel et l'état des lieux entrant.

Article 16- Règlement des litiges

Les litiges relatifs à la présente convention seront soumis au Tribunal Administratif de Lyon (69004)

Etabli à Lorette en double exemplaire, le

La Commune de LORETTE
Le Maire de LORETTE, Gérard TARDY

Le bénéficiaire
M.....

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : lundi 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Madame Marcelle CELIBERT

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-03-32- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOR Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 11/03/2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 09/03/2026 – DCM 2026-03-32

1/7

2026-03-32- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire est chargé d'exercer au nom de la Commune, l'ensemble des droits de préemption défini par le Code de l'Urbanisme. Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 2 impasse des Lilas, section B numéro 815 appartenant à Messieurs MECHERI Samir, Mahdi et Abdelkrim et Mesdames MECHERI Myriam et Feuzia.
- Côte Granger, section E numéros 152 et 192 appartenant à M et MME CHAMOUX Daniel et Marcelle.
- 14 rue de la Clé des Champs, section C numéro 627 appartenant à M. et MME BAUDRY Guillaume et Amélie.
- 17 rue Prost Grivet, section H numéro 185 appartenant à T.I.N. M. BUCZEK
- 2 rue du Stade, section C numéros 163, 242, 380 et 381 appartenant à M. BENEDET Armando et Mesdames BENEDET Anna et Silvana.
- 12 rue Paul Verlaine, section D numéro 582 appartenant à M. et MME JAKOB Paul et Léa.

Au titre de la délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres sans limite de montant ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés sans limitation de montant et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2026-33 : De signer le contrat de location pour une période de 5 ans d'une machine à affranchir installée à l'Hôtel de ville, conclu avec la société *QUADIENT FRANCE 7, rue Henri Becquerel CS 30129 - 92 565 RUEIL MALMAISON cedex* pour un montant annuel révisable de 550 € HT soit 660 € TTC ;

2026-34 : De confier à la société *REXEL ZA du Sardon 42 800 GENILAC*, la fourniture de 16 éclairages LED (en remplacement en régie des anciens blocs d'éclairage Néon) au plafond de différents bâtiments communaux (renouvellement de stock), pour un montant de 755,63 € TTC (629,69 € HT) ;

2026-35 : De confier à la société *TPM domiciliée au 44 Rue Adèle Bourdon 42420 LORETTE* des travaux de mise en sécurité (déconstruction de la tête du puits, comblement et dalle béton en surface) du puits La Forèze sur le site Ilôt DEBARD sis 25 rue Jean Jaurès, pour un montant de 11 508,00 € TTC (9 590,00 € HT) ;

2026-36 : De confier à la société *DUMAS Père et Fils SARL 15-17, rue Barthélémy Brunon 42 800 RIVE DE GIER*, des travaux pour la création d'une climatisation réversible dans la salle de jeux et la salle de repos de l'Ecole maternelle Marie Curie, pour un montant de 31 528,00€ TTC, soit 26 273,33 € HT ;

2026-37 : De confier à la société *DOUBLET 67, rue de Lille 59 710 AVELIN*, la fourniture et livraison de drapeaux pour la mairie (Lorette, France, Europe), pour un montant de 914,40 € TTC (702,00 € HT) frais de port compris ;



2026-38 : De proposer aux enfants, qui fréquentent les différents secteurs du C.L.S.H. à l'occasion des vacances de Février 2026, accompagnés de leurs animateurs, les animations ci-dessous :

Animations	Montants TTC
VALKOZ 42 ANDREZIEUX BOUTHEON 1 sessions de jeux intérieurs	410,00 €
ATTRACTIONS 2 000 42 ANDREZIEUX BOUTHEON Jeux de structures gonflables	330,00 €
CLIM UP 42 SAINT ETIENNE Escalade intérieure	420,00 €
VEO 42 ST CHAMOND Séance de cinéma	120,00 €
COM A LA RECRE 42 ST JUST ST RAMBERT Jeux intérieurs	352,00 €
AMELIE BAUDRY 42 LORETTE Atelier sur le thème de l'alimentation	250,00 €
CHATEAU DE BOUTHEON 42 ANDREZIEUX BOUTHEON Balade contée dans le parc du château	220,00 €
COMPAGNIE MAINTES ET UNE FOIS 42 SAINT ETIENNE Initiation au théâtre	287,98 €
LES ATELIERS WEISS 42 SAINT ETIENNE Visite de la chocolaterie	216,00 €
MJC ST CHAMOND 42 ST CHAMOND Séance de théâtre	288,00 €
VILLE DE SAINT ETIENNE 42 SAINT ETIENNE Patinoire,	139,15 €
LE GREZIEUX 42 LORETTE Pizzas	480,00 €
LA GRANGE AVENTURE 42 COMMELLE VERNAY Animation Playmobil	390,00 €

2026-39 : De confier à la société *STEEL FORMATION* sise 43 rue Scheurer Kestner 42000 SAINT-ÉTIENNE une formation « Echafaudages » sur 2 jours pour des agents du Centre Technique Municipal, pour un montant de 1 176,00 TTC € (980 ,00 €HT) ;

2026-40 : De confier aux *Ets HYDATEC ZA des Andrés* 134, rue du Pré Magne 69 126 BRIGNAIS, la fourniture de divers produits pour le système de traitement de l'eau du bassin aquatique, pour un montant total de 595,20 € TTC (496,00 € HT) ;

2026-41 : De confier à la société *CG CARROSSERIE* sise 7, rue Emile Zola 42 420 LORETTE des travaux de carrosserie pour la réparation de la porte latérale du véhicule Renault Master immatriculé AE 239 WX des services techniques, pour un montant de 300,53 € TTC (250.44 € HT) ;

2026-42 : De confier à la société *DIAMCO CEBI* sise 51 RUE SIBERT 42400 SAINT-CHAMOND, une mission de diagnostic technique amiante et plomb relative au projet de travaux de rénovation énergétique de la salle Raymond Amiel, pour un montant de 780,00 € TTC (650,00€ HT) ;

2026-43 : De confier à la société *GEDIMAT domiciliée 70 Route du crêt de l'Oeillet 42 152 L'HORME* la fourniture de plaques de faux plafond pour les travaux de rénovation en régie de l'école maternelle Marie Curie pour un montant de 3 359,23 € TTC (2 799,36 € HT) ;

2026-44 : De confier à la société *REXEL ZA du Sardon 42 800 GENILAC*, la fourniture de 16 blocs lumineux LED pour les travaux de rénovation en régie des plafonds de l'école Marie Curie (en remplacement en régie des anciens blocs d'éclairage), pour un montant de 528,00 € TTC (440,00 € HT) ;

2026-45 : De confier à la société *GEDIMAT domiciliée 70 Route du crêt de l'Oeillet 42 152 L'HORME* la fourniture d'entretoises de plaques de faux plafond pour les travaux de rénovation en régie de l'école maternelle Marie Curie pour un montant de 423,36 € TTC (352,80 € HT) ;

2026-46 : De confier à l'association *LES CARRES M'EN FOU 569, rue des Sources 42 320 FARNAY*, la production du spectacle « FRANCHISE OBLIGATOIRE » prévu le samedi 10 Octobre 2026, salle multifonction de l'Ecluse à Lorette. L'association LES CARRES M'EN FOU percevra 50 % du montant total TTC de la recette globale de la billetterie du spectacle, le solde reste à la disposition de la Commune ;

2026-47 : De confier à la société « *BARJQUE COMEDIE PRODUCTION* » sise 3, Avenue Colbert 83 000 TOULON, la production et la cession du droit d'exploitation du spectacle « FROMAGE DE CHEVRE SAUCE THAÏ » prévu le samedi 20 mars 2027 salle multifonction de l'Ecluse à Lorette pour un montant de 5 000 € HT avec TVA à 2,1 % plus droits d'auteur et frais de transports, hébergement et repas) soit un montant total de 6 285,00 € TTC ;

2026-48 : De confier à la société *LPO, 11 Rue René Cassin 42 000 SAINT ETIENNE*, une la fourniture de matériel d'observation et de conservation de la faune sauvage afin de permettre la mission de suivis des mesures d'évitement et de compensation pour l'inventaire de la faune et de la flore sur la commune avec restitution en raison des travaux d'aménagement de la ZAC Côte Granger pour la somme 1 662,84 € TTC (1 385,70 € HT) ;

2026-49 : De confier à la société *CREAFLUID SARL 50, Rue du Docteur Louis Destre 42 100 SAINT ETIENNE*, la fourniture de 40 seaux de 25 kg d'enrobé à froid pour combler des nids de poules sur la voirie, pour un montant de 1 576,80 € TTC (1314,00 € HT) ;

2026-50 : D'accepter et signer le contrat de prestations avec la société *APAVE EXPLOITATION Agence de ST ETIENNE 70 Rue de la Tour 42 000 SAINT- ETIENNE*, pour réaliser une mission de vérification périodique des dispositifs d'encrage sur le toit de la maison de santé du clos d'Ambly pour un montant de 733,64 € TTC (611,37 € HT) ;

2026-51 : De confier à l'association *LES CHŒURS DU PILAT siège en Mairie de St Paul en Jarez – 42 740*, 3 représentations les 5, 6 et 7 mars 2027, dans la salle multifonction de l'Ecluse. La commune de Lorette versera à l'association Les Chœurs du Pilat :

- La moitié de la recette TTC de la billetterie des deux premières représentations ;
- La moitié du solde de la recette de la billetterie au-delà des premiers 1 000,00 € perçus pour la représentation du dimanche ;

2026-52 : De confier à la société *SIGNAUX GIROD 12bis, chemin des Mûriers 69 740 GENAS*, la fourniture des panneaux de signalisation routière (Déjection canines interdites) avec accessoires pour le renouvellement du stock des services techniques, pour un montant de 949,45 € TTC (791.21 € HT), frais de port compris ;

2026-53 : De confier à l'association *LES GONES DE POQUELIN sise 15 Chemin de la boule fraternelle 69 700 GIVORS*, la représentation le 30 janvier 2027, dans la salle multifonction de l'Ecluse de la pièce de théâtre « Sacrée soirée » pour un montant de 1 050, 00 € TTC ;

2026-54 : De confier à la société « *LES GRANDS THEATRES* » sise 1, La sentinelle SUD 27 270 MESNIL EN OUCHE, la production et la cession du droit d'exploitation du spectacle nommé « L'invitation » prévu le samedi 14 novembre 2026, salle multifonction de l'Ecluse à Lorette dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 pour un montant de 14 770,00 €TTC (soit 14 000,00 € HT avec TVA à 5,5 %) hors droits d'auteur en plus ;

2026-55 : De confier la production du spectacle *ROBIN PRODUCTION 8, rue des bateliers 92 110 CLICHY*, le spectacle « SAS SANDRINE SARROCHE SAISON 2 » présenté au public le samedi 23 janvier 2027 dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 à la salle multifonction de l'Ecluse, moyennant les droits de représentation d'un montant de 11 816,00 € TTC (11 200,00 € HT – TVA 5,5 %), comprenant les frais de VHR (Véhicule, hébergement, restauration des artistes), toutefois les frais de restauration des techniciens, de catering et de technique (sonorisation, éclairage) sont en sus à la charge de la Commune ;

2026-56 : De confier un accord-cadre mono-attributaires à bons de commande de services de surveillance passé selon une procédure adaptée pour une période comprise entre sa date de notification et le 31 décembre 2026 (reconductible 1 fois soit jusqu'au 31 décembre 2027) :

- Pour le lot n°1 Surveillance Aquatique du Bassin de Baignade Naturelle de Lorette, à la société *S.EAU.S 60, rue Christian Lacouture 69 500 BRON*, sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 48 000,00 € HT (57 600,00 € TTC) ;
- Pour le lot n°2 Prestations d'Agents de Prévention et de Sécurité, à la société *PRESTIGE SECURITE 131, rue Chantabeau 69 360 SOLAIZE*, sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 36 000,00 € HT (43 200,00 € TTC) ;

2026-57 : D'approuver le contrat de publicité proposés par la société *EBRA MEDIAS - Groupe Le PROGRES 4, rue Paul Montrochet 69 286 LYON cedex 02*, afin d'assurer la promotion des spectacles de la saison culturelle lorettoise en 2026-2027 par des parutions publicitaires dans le magazine DIVERTO (1 000 encartés) du 3 mai 2026, moyennant la somme de 1 149,26 € TTC (957,72 € HT) ;

2026-58 : De confier la production du spectacle *BACK STAGE EVENT 7, rue Molitor 75 016 PARIS*, le spectacle « LES CHANSONNIERS MANU TCHAO » présenté au public le samedi 6 février 2027 dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 à la salle multifonction de l'Ecluse, moyennant les droits de représentation d'un montant de 13 715,00 € TTC (13 000,00 € HT – TVA 5,5 %), comprenant les frais de VHR (Véhicule, hébergement, restauration des artistes), toutefois les frais de restauration des techniciens, de catering et de technique (sonorisation, éclairage) sont en sus à la charge de la Commune ;

2026-59 : De confier à la société « *COMPAGNIE DE LA GRIOTTE* » domiciliée 43, Rue Voltaire 92 300 LEVALLOIS PERRET, la production et la cession du droit d'exploitation du spectacle « LA FILLE DE SON PERE » prévu le samedi 13 février 2027, salle multifonction de l'Ecluse à Lorette dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 pour un montant de 8 967,50 € TTC (8 500,00 € HT avec TVA à 5,5 %) hors droits d'auteur en plus ;

2026-60 : De confier à la société CTA, ZI Serve Bourdon 42 420 LORETTE une commande de travaux de réparation (causé par le portique du passage Max Dormoy suite à un choc avec un véhicule) de pose de clôture à panneaux rigides, pour un montant de 1 578,00 € TTC (1 315,00 € HT) ;

2026-61 : De confier les travaux de de création d'un mur de séparation de parcelles au Clos Champbeyron (limitrophe avec le voisin) à la société *DI SOTTO* domiciliée Chemin de Rochabert 42 800 RIVE de GIER pour un montant de 6 274,32 € TTC (5 228,60 € HT) ;

2026-62 : De confier à la société BC2E sise 15 Allée des Monts du Lyonnais 42 570 SAINT-HEAND, une mission de diagnostic technique amiante relative à la vente de la parcelle située 48 Rue du Pilat, pour un montant de 243,00 € TTC (202,50€ HT) ;

Au titre de la délégation « De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, que la Ville soit bailleur ou locataire » :

2026-63 : A compter du 13 août 2025 et ce pour une durée de 4 ans 5 mois, la Commune de Lorette renouvelle l'acte de sous-location, à titre gracieux, de locaux situés 10 et 12 rue du Pilat à Lorette. Le délai de la sous-location est calé sur les échéances de l'acte de location entre la Commune de Lorette et le bailleur propriétaire, Loire Habitat.

Au titre du programme de l'opération « Ravalement de façades » :

2026-64 : De proroger les effets de la décision n°2025-116 en date du 18 avril 2025 et notifié le 18 avril 2025 pour une nouvelle durée de 9 mois, soit jusqu'au 18 juillet 2026, dans la mesure où les travaux prévus n'ont pas encore été achevés (dossier PINTACORONA – 3 rue Jean Jaurès) ;

2026-65 : De proroger les effets de la décision n°2025-046 en date du 11 février 2025 et notifié le 5 mars 2025 pour une nouvelle durée de 9 mois, soit jusqu'au 5 septembre 2026, dans la mesure où les travaux prévus n'ont pas encore été achevés (dossier CAMISULI – 1 rue Gérard Philipe) ;

Au titre de la délégation « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :

2026-66 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder, dans l'espace cinéraire, la sépulture de la concession familiale JOLLAIN indiquée comme suit :

Durée : 10 ans

A compter du : 27/01/2026

Située : Columbarium 2 Niveau C Case C2

Pour un montant de 216,00 € ;

2026-67 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture de la concession familiale SCIORTINO indiquée comme suit :

Durée : 30 ans

A compter du : 05/02/2026

De 4,70 mètres superficiels

Située à l'emplacement : n°58 section C

Pour un montant de 987,00 € ;

Le Conseil Municipal en prend acte.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 10 mars 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
MME CELIBERT Marcelle**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name MME CELIBERT Marcelle.



VILLE
DE

LORETTE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE
SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026 À 19H30**

FEUILLET DE CLÔTURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

2026-03-23- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026	Refusé à la majorité (14 votes contre)
2026-03-24- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL	Adopté à la majorité (4 votes contre et 10 abstentions)
2026-03-25- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	Refusé à la majorité (14 votes contre et 1 abstention)
2026-03-XX- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS	Retiré
2026-03-XX- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	Retiré
2026-03-26- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2026	Adopté à l'unanimité
2026-03-27- ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES	Adopté à l'unanimité
2026-03-28- GARANTIE D'EMPRUNT À NOVIM – ZAC CÔTE GRANGER	Refusé à la majorité (14 votes contre)
2026-03-29- ÉTAT : MONTANT DES INDEMNITÉS D'ÉLUS VERSÉES EN 2025	Acté
2026-03-30- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN PARKING – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE	Adopté à l'unanimité
2026-03-31- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – SNACK BUVETTE DES BLONDIÈRES	Adopté à l'unanimité
2026-03-32- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	Acté

PRÉSENTS :

MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME BOUDIAF Saïda, MME CELIBERT Marcelle, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, M. LUMIA Michel, M. MASSON Dominique, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, MME PITZALIS Maud, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BREGAIN Patricia, M. D'ANNA Vincent, M. POINAS Christophe.

Page 1 / 2

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr



VILLE
DE
LORETTE

PROCURATIONS :

MME BREGAIN Patricia à M. TARDY Gérard.

M. D'ANNA Vincent à M. LETO Francesco.

M. POINAS Christophe à MME KERGOT Virginie.

Fait à Lorette – le 10 mars 2026

Le Maire
Gérard TARDY



La secrétaire de séance
Mme Marcelle CELIBERT